



## **NOTE DE SYNTHÈSE**

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020**

#### **FINANCES**

**FIN01-17122020-Vote du Budget Primitif Ville 2021.**

**Et**

**FIN02-17122020-Vote du Budget Primitif 2021 du budget annexe Transport.**

*Voir Note de synthèse ci-jointe de présentation du Budget Primitif Ville et du budget annexe Transport de l'exercice 2021.*



# **Note de synthèse de présentation du Budget Primitif de l'exercice 2021**

**Note Budget Primitif 2021 Ville et Transport**

## **SOMMAIRE**

<b>AVANT PROPOS</b>	<b>3</b>
<b>RAPPEL ORIENTATIONS DU DOB 2021</b>	<b>3</b>
<b>REMARQUES PRELIMINAIRES</b>	<b>4</b>
<b>EQUILIBRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021</b>	<b>4</b>
<b>EQUILIBRE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2021</b>	<b>7</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>9</b>
<b>LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT</b>	<b>10 à 11</b>

## Note brève et synthétique du Budget Primitif 2021

---

### AVANT PROPOS

Le budget primitif doit être voté chaque année. Il retrace les prévisions de recettes et de dépenses. Il doit être sincère. Ce budget a été réalisé sur les bases du Débat d'Orientation Budgétaire dont la présentation a été actée en Conseil municipal le 12 novembre dernier.

Le budget est présenté en 2 sections, fonctionnement et investissement, qui doivent être votées en équilibre. Les recettes égalant les dépenses pour chacune d'elle. Les ressources propres doivent couvrir le remboursement en capital de la dette.

Le projet de Budget Primitif proposé pour l'exercice 2021 s'équilibre à 21 238 486.42€ en fonctionnement et à 2 720 995.26 € en investissement.

Il a été réalisé en prenant en considération la note de cadrage du 14 septembre sur laquelle était demandé de poursuivre les efforts en matière de réduction des dépenses de fonctionnement et la recherche de partenaires pour financer des projets subventionnables tant en fonctionnement qu'en investissement.

Un travail, en étroite collaboration avec les services et les élus, a été mené lors d'un séminaire finances début octobre 2020. Tous les postes en dépenses et en recettes ont été étudiés et ajustés en privilégiant une projection annuelle qui limite le recours au Budget Supplémentaire comme variable d'ajustement en fonction des excédents afin de préserver, voire d'augmenter la capacité d'autofinancement.

### RAPPEL ORIENTATIONS DU DOB 2021

Les engagements pris dans le Débat d'Orientation Budgétaire 2021, le 12 novembre 2020 sont :

- Contenir le coût de la masse salariale en dépit des contraintes réglementaires et des besoins liés à la crise sanitaire COVID tout en valorisant le travail des agents de la commune ;
- Traquer les dépenses de fonctionnement inutiles et ce, dans tous les secteurs, en maintenant pour tous les Grands-Couronnais une qualité de services et valoriser les actions associatives et commerciales, participant ainsi au dynamisme de la ville ;
- Ne pas recourir à l'emprunt ;
- Ne pas augmenter les taux d'imposition communaux ;
- Rechercher les subventions auprès de diverses institutions (Métropole, Etat, Région, CAF, ...)
- Mutualiser les achats avec différents partenaires notamment la Métropole Rouen Normandie.

## REMARQUES PRELIMINAIRES

Pour 2021 :

- Les effectifs des écoles sont en légère augmentation depuis la rentrée 2020/2021 +0.47% ;
- Les travaux d'amélioration des bâtiments communaux, éligibles à certaines subventions de la Métropole vont se poursuivre (par exemple, les travaux prévus à l'école Jacques Prévert) ;

## EQUILIBRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021 (Budget principal Ville pages 10 à 18)

### **LES DEPENSES** pages 10 à 14

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	3 713 150.64	3 630 196.57
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	11 438 738.53	11 780 505.31
014	ATTENUATION DES CHARGES		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 210 282.93	3 203 854.00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>18 362 172.10</b>	<b>18 614 555.88</b>
66	CHARGES FINANCIERES	746 500.00	683 751.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	228 874.00	219 920.00
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT		
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>19 337 546.10</b>	<b>19 518 226.88</b>
023	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>512 434.53</b>	<b>194 703.54</b>
042	<b>OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS</b>	<b>1 335 556.00</b>	<b>1 525 556.00</b>
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 847 990.53</b>	<b>1 720 259.54</b>
<b>TOTAL</b>		<b>21 185 536.63</b>	<b>21 238 486.42</b>

### **Chapitre 011 Charges à caractère général d'un montant de 3 630 196 € (-2.23 %)**

qui se composent principalement :

- des combustibles ;
- de l'entretien et réparation des biens meubles et immeubles ;
- du carburant ;
- de l'alimentation et des contrats de prestations de service ;
- de la maintenance et des locations diverses ;
- des annonces et insertions ;
- des fêtes et cérémonies ;
- des frais de nettoyage des bâtiments ;
- de l'assurance.

Certaines dépenses sont liées à des contrats qui restent incompressibles.

**Chapitre 012 Frais de Personnel et charges Assimilées d'un montant de 11 780 505€ (+2.99%)**

Les frais de personnels sont prévus tenant compte des dispositions mises en place dans le cadre de la crise sanitaire. La somme de près de 50 000€ est prévue afin de couvrir les allocations chômage des agents en droit de les percevoir. Les dépenses de personnel seront contenues pendant l'année 2021 chaque fois qu'il sera possible pour atténuer cette augmentation.

**Chapitre 65 Autres charges de gestion courante d'un montant de 3 203 854 € (-0.20%)**

Concernent la subvention au CCAS (1 145 770€), la participation au CRD (959 300€) qui sont toutes deux à un niveau identique par rapport au budget 2020 ; la participation au SIVU (551 000€) ainsi que les subventions versées aux associations dont 38 540€ pour les classes transplantées qui elles sont en légère baisse (-6%). L'enveloppe budgétée des subventions aux associations sportives est identique (170 000€).

La subvention au CCAS sera ajustée en fonction des besoins et à l'issue de son compte administratif.

**Chapitre 66 Charges Financières d'un montant 683 751€ (-8.41%)**

Les frais financiers sont prévus en tenant compte du passage à taux fixe de la dette suite aux réaménagements intervenus en 2015 et 2016 (3.22% et 3.19%)

**Chapitre 67 – Charges exceptionnelles d'un montant de 219 920 € (-3.91%)**

Concernent principalement le budget annexe du transport pour 193 000€, qui fera l'objet d'un ajustement en fonction des besoins à l'issue de son compte administratif ; les subventions exceptionnelles et les éco-subventions.

**Chapitre 68 – Provisions d'un montant de 0€**

Cette ligne concerne la provision pour risques et charges financières, mais n'a plus lieu d'exister au vue de l'étalement du produit du fond de soutien sur la même durée que la charge de l'IRA.

**Chapitre 023 – Virement à la section de fonctionnement 194 703€**

La somme de 194 703€ qui est notre capacité d'autofinancement pour financer l'investissement. Aussi, en opération d'ordre, au chapitre 042 la somme de 1 525 556€ correspond aux écritures à passer pour l'étalement de la charge de l'indemnité de renégociation de la dette en capital (985 556€) et aux amortissements (540 000€). **Cette opération d'ordre est sans mouvement de trésorerie et s'équilibre en recettes d'investissement au chapitre 040.**

## LES RECETTES pages 15 à 18

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles
013	ATTENUATION DES CHARGES	715 515.07	584 538.24
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SER	937 625.39	885 506.72
73	IMPÔTS ET TAXES	16 967 878.00	17 075 736.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 735 720.84	1 875 851.50
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	166 843.00	154 533.63
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		20 523 582.30	20 576 166.09
76	PRODUITS FINANCIERS	623 176.33	616 720.33
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 500.00	2 500.00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		21 149 258.63	21 195 386.42
<b>042</b>	<b>OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS</b>	<b>36 278.00</b>	<b>43 100.00</b>
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>36 278.00</b>	<b>43 100.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>21 185 536.63</b>	<b>21 238 486.42</b>

### **Chapitre 013 Atténuation des charges pour un montant de 584 538 € (-18.31%)**

Concerne la refacturation des personnels du CCAS et de la RA et la participation des organismes sociaux aux remboursements des accidents de travail.

### **Chapitre 70 Vente produits et prestations de service pour un montant de 885 506 € (-5.56%)**

Concerne les prestations de service aux habitants : cantine, accueil pré et post scolaire, centre de loisirs, crèche multi-accueil, piscine ...

### **Chapitre 73 Impôts et Taxes pour un montant de 17 075 736€ (+0.64%)**

**Pour rappel, la TH sur les résidences principales cessera d'être perçue par les communes dès 2021 et sera nationalisée pour les 20% de contribuables continuant de payer jusqu'en 2023. La commune percevra en contrepartie un produit supplémentaire de TF suite au transfert à son profit du taux département du foncier bâti. En 2020, la future base de TH est anticipée pour n'évoluer qu'à hauteur de +0,40% (anticipation d'inflation sur 2020).**

Ces recettes sont constituées principalement :

- Des impôts locaux (7 370 933€) tenant compte d'une évolution des bases ;
- Des compensations versées par la Métropole (7 843 379€) ;
- De la Dotation de Solidarité Communautaire (642 955€) ;
- Du solde venant notamment du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources- FNGIR (653 247 €).

### **Chapitre 74 Dotations, Subventions et Participations pour un montant de 1 875 851€ (+8.07%)**

La Dotation globale de fonctionnement est à 0€. La dotation de compensation pour la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) suit un écrêtement depuis qu'elle sert à

financer les concours de l'Etat envers les collectivités. Cette dotation est de 317 458€. La dotation de Solidarité Rurale est abondée cette année de 91 683€. La Dotation de Solidarité Urbaine – DSU, constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. Elle est fixée à 407 539€. La prestation PSO de la CAF du périscolaire est chiffrée à l'identique 102 000€, une aide du Département est inscrite dans le cadre de la parentalité et une aide sera demandée afin d'accueillir des contrats « Adulte-Relais » (près de 60 000€). Une dotation de recensement est budgétée dans le cadre des réalisations des enquêtes de recensement (17 391€).

### **Chapitre 75 Autres produits de gestion courante pour un montant de 154 533 € (-7.38%)**

Les loyers privés qui ont été évalués en prenant en considération une reprise frileuse des locations de salles. La participation des agents aux chèques déjeuner est en légère augmentation.

### **Chapitre 76 Produits financiers pour un montant de 616 720 € (-1.04%)**

Concerne principalement le montant du fonds de soutien qu'il faut étaler sur la charge de l'IRA soit jusqu'en 2033 pour 582 458€.

La capacité d'autofinancement ou épargne brute diminue d'année en année suite aux baisses des dotations et à la contribution des collectivités, à l'effort de maîtrise de la dépense publique et au reversement du FPIC subi depuis 3 ans. Elle est estimée à 1 677 159€ en 2021.

## **EQUILIBRE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2021 (Budget principal Ville pages 19 à 25)**

### **LES DEPENSES pages 19 à 21**

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	37 670.00	52 800.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	811 320.23	524 308.08
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
	Total des opérations d'équipement		
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	848 990.23	577 108.08
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 051 532.30	2 099 787.18
020	DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT		
	<b>Total des dépenses financières</b>	2 051 532.30	2 099 787.18
45x1	Total des opérations pour compte de tiers		
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	2 900 522.53	2 676 895.26
040	<b>OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS</b>	<b>36 278.00</b>	<b>43 100.00</b>
041	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>1 000.00</b>	<b>1 000.00</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>37 278.00</b>	<b>44 100.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 937 800.53</b>	<b>2 720 995.26</b>

### **Chapitre 20 Immobilisations corporelles d'un montant de 52 800€ (+40.16%)**



Concerne l'achat de licences informatiques à mettre à jour (dont office 365 pour 27 300 €), l'achat d'un logiciel « cimetières » (14 400€) et une version web du logiciel Atal (11 100€).

### Chapitre 21 Immobilisations corporelles d'un montant de 524 308 € (-35.38%)

Les dépenses financées sont destinées à l'entretien du patrimoine. Elles comprennent :

- Véhicules 28 500 €
- Matériel informatique 26 911 € dont 22 000€ de pare-feu ;
- Mobilier 31 090 € dont 10 100€ pour les écoles, 6 100€ pour les restaurants scolaires et 7 450€ de mobilier de bureau dont certains avec prescriptions médicales ;
- Autres matériels 56 906 € dont 12 100€ de dotation pour la méthode de pré-imprégnation pour le personnel d'entretien ;
- Patrimoine 373 400 € dont 193 000€ de travaux de toiture et pose de menuiseries extérieures ;
- Voirie et réseaux 5 500 €
- Insertion 2 000 €

### Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées d'un montant de 2 099 787 € (+2.35%)

Concernent le remboursement en capital des emprunts, dont le revolving (143 396€) que l'on retrouve en recettes. Le ratio de désendettement est, pour l'exercice 2021, de 6.6 années en intégrant le fonds de soutien et de 10.3 ans en ne prenant pas en considération ce retraitement. Il est inférieur au seuil fixé à 12 ans pour les collectivités du bloc communal qui auraient signé un contrat avec l'Etat dans le cadre des objectifs fixés par la LPFP 2018-2022. Toutefois sa charge jusqu'en 2028 reste un effort financier lourd pour la commune malgré le fonds de soutien.

## LES RECETTES pages 22 à 25

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	133 270.00	154 455.72
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	172 074.00	143 396.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
<b>Total des recettes d'équipement</b>		305 344.00	297 851.72
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	360 000.00	280 000.00
1068	Excédents de fonct. capitalisés		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	143 466.00	121 884.00
024	OPERATIONS DE CESSIONS	280 000.00	300 000.00
<b>Total des recettes financières</b>		783 466.00	701 884.00
45x2	Total des opérations pour compte de tiers		
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		1 088 810.00	999 735.72
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	512 434.53	194 703.54
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 335 556.00	1 525 556.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000.00	1 000.00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		1 848 990.53	1 721 259.54
<b>TOTAL</b>		2 937 800.53	2 720 995.26

### Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves pour un montant de 280 000€

Il s'agit du fonds de compensation de la TVA à 16.404% sur les dépenses d'investissement de 2019.

Il est prévu, l'automatisation du FCTVA avec application au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les collectivités en régime de versement N+2.

### **Chapitre 13 Subvention d'investissement pour un montant de 154 455 €**

Il s'agit des subventions de la Métropole Rouen Normandie à hauteur de 20% des dépenses HT subventionnables pour l'entretien des bâtiments 2020 (90 978 €) et pour 25% pour l'accessibilité réalisée en 2020 (8 750€). Le solde de subvention 2020 de la MRN pour le câblage vidéo (13 760 €) et 500€ par le FIPD (Le fonds interministériel de prévention de la délinquance) et 1 000€ par le FIPHFP (Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

### **Chapitre 16 Emprunt et dettes assimilées pour un montant de 143 396€ (-16.66%)**

Concernant l'emprunt revolving.

### **Chapitre 27 Autres immobilisations financières d'un montant de 121 884 €**

Concernent l'attribution de compensation de la Métropole.

### **Chapitre 024 Autres immobilisations financières d'un montant de 300 000 €**

## **CONCLUSION**

Pour la ville, la poursuite des efforts de gestion pour maintenir son autonomie financière et une réelle capacité à investir pour la préservation du patrimoine communal, la valorisation du travail des agents, pour une mutation urbaine durable du territoire et pour le mieux vivre de ses habitants.

Le budget sera voté en budget prévisionnel projeté sur une année. Il s'agira de poursuivre la comptabilité d'engagements. La fiabilité de la comptabilité administrative réside dans l'exactitude des restes à réaliser en dépenses et recettes pour les deux sections. L'exactitude des restes à réaliser repose sur le suivi et l'enregistrement régulier des engagements et dégagements de dépenses et recettes, des émissions de mandats et titres.

Pour la seconde année, sera réalisé chaque trimestre un état des restes à réaliser avec chaque direction et services. Le procédé utilisé doit permettre, à tout moment de dégager le montant des crédits disponibles pour engagement et de transférer par Délibération modificatives les crédits en fonction des besoins à nouveau définis sans recours aux réserves financières, à budget constant.

Les excédents éventuels du Compte Administratif 2020 pourront ainsi être réaffectés selon les choix définis par l'assemblée délibérante, en particulier pour augmenter la capacité d'autofinancement.

## Note Budget Primitif 2021 du BUDGET ANNEXE DU TRANSPORT

Le Projet de Budget Primitif pour l'exercice 2021 s'équilibre à 193 000€ en fonctionnement et à 15 845 € en investissement sans reprise des résultats.

### 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### **A-LES DEPENSES pages 9 à11**

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	107 495.66	105 139.52
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	69 659.34	72 015.48
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		177 155.00	177 155.00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		177 155.00	177 155.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	15 845.00	15 845.00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		15 845.00	15 845.00
<b>TOTAL</b>		193 000.00	193 000.00

**Chapitre 011 Charges à caractère général d'un montant de 105 139.52 € (-2,19 %) qui se composent principalement de :**

Fourniture de carburant, péages pour le bus, ainsi que son entretien et les locations de bus.

**Chapitre 012 Frais de Personnel et charges Assimilées d'un montant de 72 015.48 € (+3.38 %)**

Les frais de personnel correspondent à un chauffeur titulaire à 100% et un chauffeur qui assurera les remplacements du chauffeur titulaire en cours d'année (congrés annuels, formation ...).

#### **B- LES RECETTES page 12**

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	193 000.00	193 000.00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		193 000.00	193 000.00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		193 000.00	193 000.00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>			
<b>TOTAL</b>		193 000.00	193 000.00

## Chapitre 74 Dotations et Subventions d'un un montant de 193 000€

Il s'agit de la subvention de la Ville qui est constante.

### 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### A- LES DEPENSES pages 13 à 14

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Total des opérations d'équipement	15 845.00	15 845.00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		15 845.00	15 845.00
<b>Total des dépenses financières</b>			
45x1	Total des opérations pour compte de tiers		
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		15 845.00	15 845.00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>			
<b>TOTAL</b>		15 845.00	15 845.00

## Chapitre 21 Immobilisations en cours d'un montant de 15 845€

Il s'agit d'une provision inscrite pour l'achat dans les années à venir d'un nouveau bus.

#### B- LES RECETTES pages 15 à 16

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles
021 040	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS</b>	15 845.00	15 845.00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		15 845.00	15 845.00
<b>TOTAL</b>		15 845.00	15 845.00

Les recettes correspondent aux opérations de l'amortissement du bus et sans virement émanant de la section de fonctionnement.

**FIN03-17122020-Vote de l'acompte de la subvention de fonctionnement 2021 apportée au budget du C.C.A.S. de la Ville de Grand-Couronne.**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) reçoit de la Ville une subvention de fonctionnement annuelle. Dans l'attente du vote du Budget Primitif du CCAS, qui interviendra à l'issue du vote de son compte administratif 2020, il est proposé de verser un acompte à la subvention d'équilibre correspondant à un montant de 910 000€, inscrit au Budget Primitif 2021 de la Ville.

**FIN04-17122020-Tarifs applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

La Ville souhaite annualiser ses tarifs et mettre en application l'augmentation des prix qui a été validée par le Conseil des Adjointes du 2 novembre 2020 (+1.00%). Il est proposé d'appliquer ces tarifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour l'année civile.

**FIN05-17122020-Amicale des Employés Municipaux de la ville de Grand-Couronne : versement acompte 2021 de la subvention de fonctionnement.**

Conformément à la convention signée le 16/12/2019 avec l'Amicale des Employés municipaux Il est décidé de procéder au versement de l'acompte de la subvention de fonctionnement pour l'année 2021 à cette association.

**FIN06-17122020-Taux des Impôts Locaux pour 2021.**

Le vote des taux par une collectivité dotés d'une fiscalité propre doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique, chaque année, même si les taux restent inchangés. Une délibération est donc soumise à l'approbation du Conseil pour adopter les taux d'imposition des contributions directes pour 2021, sans évolution depuis 2011.

**FIN07-17122020-Association des Retraités Municipaux de la ville de Grand-Couronne : versement acompte 2021 de la subvention de fonctionnement.**

En conformité avec la convention signée le 31 janvier 2019 entre la Ville et l'Association des Retraités Municipaux, il est proposé le versement de l'acompte sur la subvention 2021 à hauteur de 70% du montant alloué de l'année précédente soit un montant de 20 288 €, inscrit au Budget Primitif 2021 de de la Ville.

### **FIN08-17122020-Approbation du règlement intérieur de la Commande Publique.**

Conformément à la nouvelle réglementation applicable aux marchés publics, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement intérieur de la Commande Publique

### **FIN09-17122020-Approbation du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres.**

De nouvelles dispositions législatives et réglementaires ont modifié la composition, les compétences et l'organisation de certaines commissions intervenant en matière de commande publique. Une délibération est soumise au Conseil municipal pour adopter le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres.

### **FIN10-17122020-Pertes sur créances irrécouvrables - Demandes d'admission en non-valeur.**

Il est décidé d'accepter les demandes d'extinction de créances et d'admissions en non-valeur par la Trésorerie de Grand-Couronne et d'accepter les demandes d'admissions en non-valeur présentées par la Trésorerie de Grand-Couronne pour un montant total de 1 288,76 euros.

### **FIN11-17122020-Perte sur créances irrécouvrables – demandes créances éteintes.**

Il est décidé d'accepter la demande d'extinction de créance présentée par la Trésorerie de Grand-Couronne pour un montant de 60,00 euros.

## **SECRETARIAT GENERAL**

### **SECG01-17122020 - Cadeaux à la population.**

Lors des naissances, baptêmes civils, PACS, Mariages, Noces d'Or, Diamant ou Platine, la ville souhaite offrir différents cadeaux à la population. La dernière délibération concernant le même objet, datait de 2000. Il était nécessaire de la réactualiser. Une délibération est donc proposée au Conseil municipal pour fixer le montant maximum des cadeaux offerts à ces occasions.

## **SECG02-17122020-Modification de la désignation des membres élus au sein des Commissions Municipales.**

Un des membres du Conseil municipal appartenant au Groupe « Grand-Couronne Dynamique, Solidaire et Durable » a présenté sa démission et une demande de ce même Groupe, a été formulée, relatif à un changement concernant leurs élus siégeant au sein de deux Commissions Municipales. Une délibération soumise au Conseil en précise les termes.

## **CULTURE/ENSEIGNEMENT**

### **ENS01-17122020–Subventions des projets d'écoles et des classes transplantées 2020/2021.**

Pour l'année scolaire 2020/2021, la Ville subventionne les coopératives des écoles maternelles et élémentaires qui présentent un projet pédagogique et / ou organisent une classe transplantée.

### **CULT02-1712020-Convention de résidence entre la Ville et l'Association Restless.**

Dans le cadre de sa politique de développement de la culture, la Ville de GRAND-COURONNE a décidé de soutenir les artistes par la mise à disposition d'équipements municipaux. Durant cette résidence à l'Avant-Scène, il sera tourné un clip qui illustrera un single du groupe ÆLESIA. La mise à disposition de la salle de spectacle sera à titre gratuit et prendra effet du 29 janvier au 1<sup>er</sup> février 2021 inclus. Une délibération est proposée au Conseil pour autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention et à appliquer l'ensemble de ces dispositions.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **RH01-17122020-Modification du tableau des effectifs.**

Pour permettre :

1) la fermeture des postes libérés suite à :

- 6 départs à la retraite
- 1 intégration directe

2) d'ouvrir au tableau des effectifs les postes nécessaires au recrutement :

- de 4 Animateurs exerçant les fonctions de directeur au service enseignement pour répondre au cadre réglementaire d'accueil de loisirs périscolaires
- d'un Gardien – brigadier au service de la Police municipale
- d'un Technicien – agent de prévention au service Ressources Humaines
- de 12 adjoints techniques au service Ressources Restauration

Il est soumis au Conseil une délibération afin d'adopter le tableau des emplois tenant compte de ces modifications et d'inscrire les crédits nécessaires au Budget à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois.

### **RH02-17122020-Modification du tableau des effectifs.**

Afin De modifier le tableau des emplois suivant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

Nombre Poste	Création	Grade	Fonction	Echelon	Temps de travail	Service d'affectation
4	Création	Educateur des APS	Maitre Nageur	2ème	35h	Centre aquatique Alesx Jany
3	Création	Auxiliaire de Puériculture principal de 2ème classe	Assistant de petite enfance	1er	35h	Multi accueil Lilibulle

Il est soumis au Conseil municipal une délibération pour adopter le tableau ci-dessous et d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois.

### **RH03-17122020 : Création de 7 postes dans le cadre du Parcours Emploi Compétences.**

Une délibération est soumise au Conseil municipal afin d'autoriser la création de 7 postes en PEC sur une durée de 12 mois ou 11 mois pour les PEC jeunes, pouvant être reconduits dans la limite d'une durée de 24 mois si l'accompagnement le justifie et payés au taux horaire du SMIC en vigueur ; D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre et notamment à signer les conventions et les contrats de travail ; D'inscrire au budget les crédits nécessaires.



**RH04-17122020-Mise à disposition du C.C.A.S. de 13 agents dont 11 agents sont à temps complet et 2 agents sont à temps partiel 80%.**

Afin de reconduire la mise à disposition de 13 agents titulaires à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de 1 an auprès du Centre Communal d'Action Sociale, une délibération est soumise au Conseil municipal afin d'autoriser Madame le Maire à signer les divers actes administratifs relatifs à leur mise à disposition et d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois.

**RH05-17122020-Création de 3 postes Adultes Relais.**

Le programme d'adulte-relais, créé par le Comité Interministériel des Villes du 14 Décembre 1999, permet de confier des missions de médiation dans les quartiers prioritaires à des personnes de plus de 30 ans, résidant en territoire prioritaire et précédemment sans emploi ou en contrat aidé. La Ville de Grand Couronne entend inscrire le dispositif Adulte-relais dans sa stratégie d'action en direction des habitants des quartiers prioritaires. Les missions des adultes relais porteront essentiellement sur un travail de prévention et médiation sociale et éducative. Il est proposé au Conseil d'autoriser Madame le Maire à signer avec l'Etat une convention officialisant la création de 3 postes pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois ; De procéder dans un deuxième temps aux recrutements à temps plein de 3 médiateurs sociaux et éducatifs dans le cadre du dispositif Adulte-relais, en contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans ; D'accepter le principe de financement énoncé ci-dessus et d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois.

**RH06-17122020-Astreintes pour le service Etat-civil dans le cadre de la crise sanitaire.**

Dans le cadre de l'Etat d'urgence sanitaire, une réglementation funéraire spécifique doit être adaptée les week-ends et jours fériés. Une astreinte afin de délivrer un certificat appelé « autorisation de fermeture de cercueil immédiate » doit être mise en place. Madame le Maire propose à l'assemblée :

- De mettre en place des périodes d'astreinte. Ces astreintes seront organisées chaque week-end et jours fériés pendant la période de l'état d'urgence sanitaire pour le service Etat civil.
- De fixer les modalités de compensation des astreintes et interventions comme suit :

La rémunération des astreintes et des interventions sera effectuée selon les taux prévus par arrêtés ministériels pour les agents relevant des autres filières.

Une délibération est soumise au Conseil afin d'adopter les montants d'astreinte et de permanence selon la réglementation en vigueur et d'instituer le régime des astreintes et des permanences dans la collectivité selon les modalités exposées ci-dessus et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale de les mettre en place dans le respect de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

#### **RH07-17122020-Bons d'achats exceptionnels au personnel.**

Compte tenu de la crise sanitaire, la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire au personnel ne pourra avoir lieu en décembre 2020. Madame le Maire propose donc qu'en lieu et place de ce moment de convivialité des bons d'achat d'une valeur de 25 Euros et un sachet de chocolat d'une valeur de 7 Euros TTC, seront attribués au personnel pour l'année 2020. Il est proposé au Conseil municipal d'accorder ces présents au personnel municipal et d'imputer la dépense au budget correspondant.

#### **RH08-171220220- Noël aux enfants du personnel**

L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. A ce titre, il a été décidé d'attribuer aux personnels présents en décembre un bon d'achat Noël pour les enfants selon les tranches d'âge suivantes chaque année :

De 0 à 1 an	22,00 euros
De 2 ans à 3 ans	25,00 euros
De 4 ans à 5 ans	28,00 euros
De 6 ans à 7 ans	31,00 euros
De 8 ans à 9 ans	35,00 euros
De 10 ans à 11 ans	37,00 euros
De 12 ans à 13 ans	41,00 euros
14 ans	57,00 euros

Il est proposé au Conseil municipal d'instaurer l'attribution du bon de Noël aux enfants du personnel selon les dispositions figurant ci-dessus et d'imputer la dépense au budget correspondant.

#### **SPORT-VIE ASSOCIATIVE-CRECHE**

#### **SPO01-17122020-Contrat d'objectifs avec la Compagnie d'Archers de Grand-Couronne.**

Le Conseil municipal est sollicité pour autoriser, Monsieur l'Adjoint au Sport par délégation, à signer le contrat d'objectifs sur trois ans, de 2020 à 2022, avec la Compagnie d'Archers de Grand-Couronne et d'imputer la dépense au budget correspondant.

**SPO02-17122020-Solde de subventions aux associations sportives et à l'O.M.S. pour 2020.**

Il est demandé au Conseil municipal, de voter le versement d'une seconde partie de subvention pour l'exercice 2020 à l'O.M.S. et aux clubs sportifs tel que défini dans la délibération.

**SPO03-Désignation des représentants au sein de l'Office Municipal des Sports.**

L'Office Municipal des Sports, association loi 1901, est composée, conformément à ses statuts, modifiés le 22 février 2015, de représentants de clubs sportifs, de personnalités et de Madame le Maire ou son représentant accompagné(e) de quatre conseillers municipaux. Il est nécessaire de désigner les représentants du Conseil municipal siégeant dans cette association. Le Conseil municipal est sollicité pour désigner les trois représentants suivants, du Conseil municipal, pour siéger à l'Office Municipal des Sports :

- Cathy SEBTI,
- Sébastien GUERSENT,
- Patrick VESCHAMBES.

Ces trois élus complètent la délibération du 16 juillet 2020, sur laquelle Patrick DUBOC et Prijo TIARCI, ont été désignés.

**VIEA04-17122020-Versement de subventions aux associations de Grand-Couronne pour 2020.**

Les cinq subventions pour l'exercice 2020 aux associations de Grand-Couronne listées ci-dessous sont soumises au Conseil municipal et seront imputées au budget correspondant :

Associations	Subventions 2020
Question pour un Champion	233
Les P'tits Loups	150
U.C.A.E.	6 636
Droit Au Coeur	150
Les P'tits Loulous	1 200

### **VIEA05-17122020-Versement d'une subvention exceptionnelle à l'U.C.A.E.**

En conséquence de la crise sanitaire que traverse la France, le commerce local et l'artisanat sont fortement impactés par les mesures décidées par le Gouvernement. C'est pourquoi, la Ville de Grand-Couronne souhaite apporter un réel soutien et une aide financière pour permettre aux commerçants locaux de traverser ces épreuves et ce, en support de l'U.C.A.E. Le Conseil municipal est sollicité pour voter une subvention exceptionnelle de 6 810 € à l'Union des Commerçants, Artisans et Entreprises de Grand-Couronne pour l'année 2020 et d'imputer cette dépense au budget correspondant.

### **VIEA06-17122020-Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Fous du Désert ».**

L'association « Les Fous du Désert », composée de trois Couronnais, présente un intérêt local. Celle-ci participe à un raid solidaire 'le Nomad Raid' qui se déroule au Maroc du 21 février au 3 mars 2021. Hormis le volet sportif, l'objectif de ce raid solidaire est de récolter, d'acheminer et de distribuer des vélos et des vêtements chauds pour les familles nomades du désert marocain et ainsi apporter une aide pour favoriser l'accès à l'éducation pour les enfants en facilitant leurs déplacements.

En conséquence de cette action solidaire, le Conseil municipal est donc sollicité pour accorder une subvention exceptionnelle pour aider au financement des frais d'inscriptions à ce raid pour les membres de l'association.

## **POPULATION**

### **POP01-17122020 - Bourse formation.**

Dans le cadre de sa politique à destination des publics éloignés de l'emploi, la commune de Grand-Couronne accompagne et soutient ces publics dans leur parcours de formation.

Il s'agit d'apporter une aide financière à la formation. Cette aide constitue aujourd'hui un atout incontournable pour l'accès à l'emploi. En effet, le coût important des formations peut être un facteur limitant. Il est proposé au Conseil municipal de verser une aide financière à la formation au bénéfice :

- de demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi et suivis par cet organisme,
- de jeunes en insertion professionnelle accompagnés par la Mission Locale,

Pour en bénéficier, il faut habiter sur la commune depuis 3 mois minimum.

### **POP02-17122020-Convention entre la ville de Grand-Couronne et la ville de La Bouille pour l'accueil des enfants de cette commune au centre de loisirs Jean Coiffier.**

La ville de Grand Couronne est sollicitée par la ville de La Bouille pour l'accueil des enfants de leur commune sur le centre de loisirs Jean COIFFIER sur les journées de mercredi et durant les vacances scolaires. L'objet de la sollicitation porte sur un nombre limité d'enfants âgés entre 3 et 13 ans répondant ainsi aux modalités d'accueil proposé sur cet équipement, la ville de La Bouille n'ayant pas sur sa commune les infrastructures nécessaires pour accueillir ces enfants sur des activités de loisirs. Une convention qui fixe les modalités d'application de ce partenariat est soumise au Conseil Municipal.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **DEVE01-17122020 – Dérogation municipale au principe du repos dominical des salariés des commerces de détail – liste des dimanches de l'année 2021.**

Une demande a été formulée, en date du 28 octobre 2020, d'une enseigne de commerce de détail implantée sur le territoire communal, afin de déroger au repos dominical. Dans les établissements de commerces de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du Conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Le Conseil municipal est sollicité pour accorder aux commerces de détails implantés à Grand-Couronne le principe de quatre dérogations annuelles aux règles du repos dominical et de les autoriser à ouvrir leur établissement les dimanches 5, 12, 19 et 26 décembre 2021.

## **TECHNIQUE ET URBANISME**

### **URBA01-17122020-Dénomination de voies : « rue Gisèle Halimi » - « rue Samuel Paty ».**

La dénomination d'une voie ou d'un bâtiment public relève de la compétence du Conseil municipal du moins tant que ceux-ci appartiennent à la commune. Il est proposé au Conseil municipal de dénommer les deux rues suivantes, telles que mentionnées sur le plan joint à la délibération correspondante :

- Rue Gisèle HALIMI (avocate, femme politique et figure du féminisme, née en 1920 et décédée en 2020) ;
- Rue Samuel PATY (professeur d'histoire-géographie, victime du terrorisme, né en 1973 et décédé en 2020).

### **URBA02-17122020-Demande de Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) auprès de la Métropole Rouen-Normandie au titre des investissements pour les « améliorations des bâtiments communaux ».**

Des travaux d'amélioration dans les bâtiments communaux peuvent être éligibles au titre des dispositifs de subventions mis en place par la Métropole Rouen Normandie. Le montant de ces travaux éligibles au titre de l'amélioration des bâtiments communaux s'élève à 275 000 € H.T soit 330 600 € TTC et les travaux éligibles au titre de programme d'accessibilité des bâtiments communaux (AD'AP) à 38 333 € HT soit 46 000 € TTC. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux auprès de la Métropole Rouen-Normandie d'un montant le plus élevé possible pour ces opérations.

**URBA03-17122020-Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime pour l'isolation thermique de l'Ecole Jacques Prévert.**

**Et**

**URBA04-17122020-Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Normandie pour l'isolation thermique de l'Ecole Jacques Prévert.**

Enfin pour terminer cette séance, deux délibérations sont soumises au Conseil municipal afin d'autoriser Madame le Maire à solliciter une participation financière, la plus élevée possible, auprès du Conseil Départemental et auprès du Conseil Régional pour réaliser des travaux d'isolation thermique de l'Ecole Jacques Prévert. Cette opération peut être éligible au titre des subventions ou des fonds de concours et son montant s'élève à 193 000€ TTC soit 160 833€ HT.